

Projet agri-photovoltaïque : une fausse bonne idée qui menace le foncier agricole

Le journal L’Avenir, dans son édition du 18 août, évoquait un important projet agri-photovoltaïque porté par la société Ether Energy dans la région de Ciney. Quarante hectares de terres agricoles seraient concernés pour installer un projet censé combiner production d’énergie et activités agricoles. Si l’idée semble louable de prime abord, la FUGEA et Terre-en-vue sont loin d’être enthousiastes et réagissent à ce projet.

Ether Energy évoque sur son site internet les « synergies » possibles avec des projets agricoles, notamment l’élevage de petits ruminants ou l’apiculture. Approchées en 2020 par cette société, la FUGEA et Terre-en-Vue ont clairement signifié leur opposition à leur entreprise. Car si combiner agriculture et production d’électricité semble louable au premier abord, les promoteurs de ce projet omettent dans leur argumentaire une série de conséquences dommageables pour le secteur, surtout pour les jeunes agriculteurs.

Premièrement, la concurrence entre les différents usages de la terre (production alimentaire, logement, industrie, etc.) entraîne depuis de nombreuses années une importante crise pour l’accès au foncier agricole en Wallonie. En proposant un nouvel usage des terres agricoles – la production d’électricité - **Ether Energy vient exacerber cette pression, ce qui compliquera davantage l’accès à la terre, en particulier pour les nouveaux producteurs.**

Pourtant, les promoteurs se targuent d’offrir un accès à la terre à ces jeunes agriculteurs et agricultrices. Cet argument, sans vision à long terme, est malheureusement trompeur. Car si un jeune pourra effectivement bénéficier de terres (sans bail à ferme, ombragées et sans possibilité de retravailler le sol en cas de besoin), **la production d’énergie photovoltaïque offrira aux agriculteurs en fin de carrière une diversification non-nourricière attractive qui favorisera l’agriculture de rente**, avec un phénomène de rétention des surfaces agricoles, au détriment des jeunes encore une fois.

Finalement, en l’absence de toute régulation régionale du foncier, **cette initiative va pousser à la hausse les prix des terres agricoles (déjà démesurés !)**, l’activité de production d’énergie étant largement plus rémunératrice que l’activité agricole. Les achats de terres agricoles à des prix surévalués pour implanter de tels projets de production d’énergie feront inmanquablement tache d’huile et entraîneront un accroissement généralisé des prix des terres agricoles.

La FUGEA et Terre-en-Vue demandent à nos décideurs de légiférer contre le développement du photovoltaïque sur des terres agricoles nourricières, réservant cette technologie aux zones déjà artificialisées (toit, zoning, etc.). Ce type de projet, rendant les terres non-cultivables pendant des décennies, est en effet incompatible avec la volonté affichée de la Wallonie de garantir sa souveraineté alimentaire. De manière générale, nous estimons que la vocation nourricière des terres agricoles ne doit pas être à nouveau bradée sous prétexte d’optimiser la rentabilité de tels projets de production d’énergie verte.

Nous restons à la disposition des Ministres de l’Energie et de l’Aménagement du territoire pour exposer plus en détail notre point de vue.

Contacts

- **Yves Vandevoorde** (coordinateur de la FUGEA) : 0491/39.49.50
- **David Dupuis** (chargé de projet) : 0491/39.85.86

